

noms des lieux qui sont désignés comme appartenant à chacune de ces *Vigueries*.

Cependant ces Arrondissements ou ces *Vigueries* composant, au X^e siècle, le Comté de Lyon (*Comitatus Lugdunensis*), nous ont paru être répartis de la manière suivante dans les différentes régions de l'ancien Lyonnais.

A. DANS LE LYONNAIS proprement dit.

1^o La *Viguerie* de *Lyon* (*Ager Lugdunensis*) comprenant les localités suivantes :

a. La banlieue de *Lyon* (*Lugdunum*) et dans la partie située au midi du Rhône.

b. La ville urbaine (*Villa urbana*).

c. Chessieux (*Sessiacum*).

2^o Celle de l'Albassin (*in Agro Albassino*).

a. Saint-Sorlin (*Ecclesia de Sorlin*).

b. Saint-Andéol-le-Château (*Sanctum Andeolum*).

3^o Celle de Jarêts (*Pagus Giaresius*).

a. Ampuis (*Amputeum*).

b. Condrieu (*Condriacus*).

4^o Celle de l'Argentière (*Ager Argentarius*).

a. Saint-Genis de l'Argentière (*Sanctum Geniscum in Argentaria*).

b. Rontalon (*Rontalone*).

5^o Celle de *Brevanne* (*Ager seu Vallis Brevannica*).

a. *Villa Felice Vulpe* (Marcis-le-Loup).

6^o Celle du Mont-d'Or (*Ager Montauracensis*) au nord de Lyon en remontant la Saône.

a. Lissieu (*Lisciacum*).

b. Marcilly (*Marcilliacum*).

c. Mont Avolorge (*Mons Avolorgus*), lieu qui n'existe plus, mais dont un proverbe a conservé le souvenir.

7^o Celle de Val d'Anse (*Ager Valansis*).

a. Arnas (*Arnacus*) près Tarare.